3F vous en dit plus sur...

3F mène des enquêtes réglementaires auprès de ses locataires

Ses enquêtes réglementaires

La réglementation impose aux entreprises du secteur HLM de réaliser deux enquêtes auprès de leurs locataires : une tous les ans sur le supplément de loyer solidarité (SLS), l'autre tous les deux ans sur l'occupation du parc social (OPS). Voici, résumé par 3F, l'essentiel à savoir sur ce sujet.

L'ENQUÊTE SLS

L'enquête SLS est réalisée tous les ans en fin d'année.

Elle permet à **3F** de déterminer quels **locataires** doivent être soumis au <u>supplément de loyer de</u> solidarité en raison de l'augmentation de leurs ressources.

Le questionnaire concerne :

- •les personnes qui occupent leur **logement social** au 1^{er} janvier de l'année N en cours ;
- •les revenus de ces personnes durant l'année N -2.

À noter : la réponse à l'enquête permet également de calculer l'éventuelle Réduction de loyer de solidarité (**RLS**) pour les personnes ne bénéficiant pas par ailleurs d'une Aide personnalisée au logement (APL).

L'ENQUÊTE OPS

L'enquête OPS est réalisée tous les deux ans en fin d'année.

Elle permet au gouvernement de réaliser les statistiques nationales sur l'occupation du parc immobilier social et de présenter au parlement un rapport sur le logement en France.

Elle ne concerne que les locataires qui ne reçoivent pas l'enquête SLS, notamment celles et ceux :

- •qui perçoivent <u>l'aide</u> personnalisée au logement (APL) ;
- •qui vivent dans une **zone urbaine** sensible (ZUS), un **quartier** prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
- •dont la **zone d'habitation** est exonérée de supplément de loyer solidarité dans le cadre du plan local de **l'habitat**.